

Le Monde Ouvrier

Le doyen des journaux ouvriers canadiens



The Labor World

The Dean of Canadian Labor Papers

Bibliothèque Municipale
1210 e. Sherbrooke,
Montréal 24, Que.

38e Année — No 10

OCTOBRE 1953 — MONTREAL — OCTOBER, 1953

38th Year — No. 10

Les lacunes de nos lois sont des facteurs de désordre

NOTRE MOUVEMENT TOUJOURS DE L'AVANT

Les dernières statistiques publiées par le ministère fédéral du Travail indiquent que les unions affiliées à la Fédération américaine du Travail et au Congrès des Métiers et du Travail du Canada ont augmenté leurs effectifs du chiffre imposant de 35,757 membres au cours de l'année 1952, pour porter à 558,722 le nombre de leurs effectifs au Canada.

Les statistiques du Ministère démontrent également que les unions FAT-CMTC ont, dans leurs rangs, plus de travailleurs que toutes les autres centrale syndicales. Voici les chiffres:

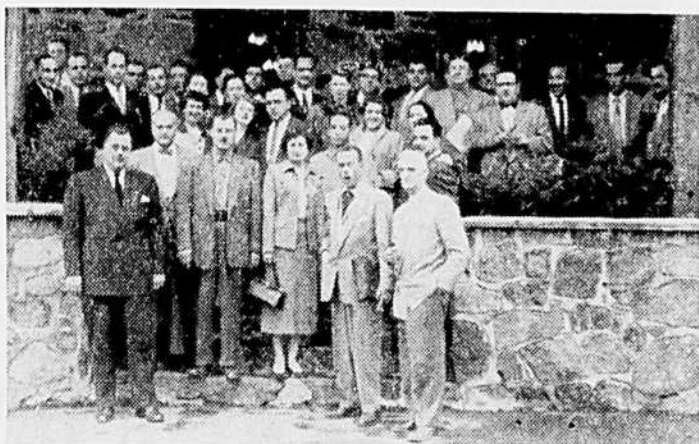
	Gains in 1952	Total
Congrès des Métiers et du Travail....	35,757	558,722
Congrès canadien du Travail	21,760	352,538
Confédération des travailleurs catholiques	15,473	104,486

Il est évident que notre mouvement dans la province de Québec a remporté beaucoup de succès au point de vue organisation. Cependant ce succès nous semble relatif si l'on considère l'accroissement de la main-d'oeuvre, occasionnée par le développement industriel chez nous. Nous avons réussi à obtenir une moyenne d'adhésion de mille membres par mois au courant de l'année 1952. Cette moyenne s'est maintenue durant l'année 1953.

Tout en considérant les succès remportés il ne faudrait pas oublier que les ouvriers et ouvrières non-organisés constituent un danger constant pour les conditions de travail si chèrement obtenues et protégées par nos conventions collectives.

C'est bien, mais il faut faire mieux !

A LA SAPINIERE



Quelques-uns des délégués qui ont assisté à la fin de semaine d'étude de notre législation ouvrière qui s'est tenue à Val David, les 30, 31 octobre et 1er novembre dernier.

Ensoleillons la vie de l'orphelin

Appel de Son Eminence le
cardinal Léger en faveur
de l'Institut Dominique Savio
(autrefois Les Buissonnets)

Mes très chers frères,

Le 14 novembre, des jeunes gens vous aborderont sur la rue et ils vous demanderont une aumône en faveur de l'Institut Dominique Savio. Cette oeuvre connue hier sous le nom de "Les Buissonnets" a été confiée tout dernièrement à la si méritante Communauté des pères de Saint-Vincent de Paul, et les Supérieurs ont désiré la placer sous la protection du jeune disciple de Don Bosco.

Vous connaissez cette oeuvre, mes chers frères, et je sais que vous en comprenez toute l'importance. Près de deux cents garçons y reçoivent une éducation chrétienne et un peu de cette affection paternelle que des circonstances malheureuses leur ont enlevées.

L'Assistance Publique verse une somme modique pour la pension de ces enfants et la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal subventionne les professeurs qui y distribuent l'enseignement régulier. Mais l'administration d'une telle Oeuvre suppose un budget plus élaboré et, avant de songer à des améliorations qui s'imposent, les Révérends Pères voudraient bien liquider une dette d'environ quarante mille dollars (\$40,000) dont ils ont hérité en acceptant la direction de l'Institution.

Mes très chers frères, je suis moins gêné pour vous faire de telles exhortations depuis que les journaux nous ont appris que les sommes dépensées en paris pour les courses de chevaux, atteignaient en un seul endroit et pour une période de 6 mois, plus de dix millions de dollars. Il est évident que le Seigneur ne veut pas que son Royaume soit fondé sur l'argent, mais Il demande à tous les chrétiens de pratiquer la charité, et celle-ci exige à certains jours que que nous versions nos aumônes dans le sein des pauvres.

Que le Seigneur vous rende au centuple ce que vous aurez fait pour les petits du Royaume.

Veuillez agréer, mes très chers frères, l'expression de mes sentiments respectueux et soyez assurés de mon entier dévouement en N.-S.

†P.-E. Léger, cardinal
archevêque de Montréal.

La Législature provinciale doit prendre, dès la prochaine session, les mesures nécessaires pour corriger les déficiences et les faiblesses de la Loi des relations ouvrières et de la Loi des différends ouvriers du Québec.

"Si la Loi des relations ouvrières n'est pas renforcée de façon à garantir aux salariés le droit d'association et à obliger les employeurs à négocier de bonne foi et que si la Loi des différends ouvriers du Québec n'est pas refondue de façon à ce qu'elle puisse remplir sa mission conciliatrice dans des délais raisonnables, les unions ouvrières se verront dans l'obligation, bien à regret, de retourner à la loi de la jungle et de se servir de leur force économique pour faire respecter leurs droits", telle fut l'opinion d'un groupe de plus de soixante-dix agents d'affaires et d'organiseurs, représentant les unions affiliées à la Fédération américaine du Travail et au Congrès des Métiers et du Travail du Canada, qui avaient été convoqués par la Fédération du Travail du Québec, à titre de comité consultatif, pour étudier les amendements nécessaires à apporter à notre législation ouvrière.

Ce groupe d'officiers responsables de notre mouvement ne s'est toutefois pas contenté d'exprimer son extrême mécontentement de la façon dont ces législations opéraient à l'encontre des intérêts des travailleurs. Ils ont fait une étude approfondie d'une longue série d'amendements qui seront soumis au Cabinet provincial prochainement.

Loi des relations ouvrières

De prime abord, les délégués ont trouvé que les définitions de la loi actuelle étaient insuffisantes. Ils voudraient suggérer des changements à la définition du mot "association" afin de définir ce qu'est une "association de salariés dominée par l'employeur".

Les délégués ont aussi insisté fortement pour que la loi définisse ce que c'est que de "négocier de bonne foi", et, considérant l'expérience du passé, que le terme "conditions de travail" devrait aussi être défini bien clairement.

Sur le droit d'association proprement dit les délégués étaient unanimement d'opinion que la Commission de relations ouvrières devrait avoir les pouvoirs nécessaires pour protéger ce droit.

Actuellement, lorsqu'un employé est congédié pour activités syndicales, la Commission fait enquête, et ne peut faire plus que de recommander à l'employeur de réembaucher le salarié. Il est évident que les employeurs font fi de cette recommandation et dans l'occurrence la Commission n'a aucun pouvoir pour traduire l'employeur devant les tribunaux. Ceci est une anomalie qu'il faudrait absolument corriger.

La loi devrait également prohiber d'une façon catégorique l'ingérence de l'employeur dans la formation ou les activités d'une union ouvrière.

Le comité consultatif reprochait tout particulièrement à la Commission de relations ouvrières les longs délais apportés avant qu'une union ouvrière puisse obtenir un certificat de reconnaissance. Après une longue étude on vint à la conclusion que la loi devrait prévoir que l'employeur doit fournir la liste de ses salariés dans un délai fixe et que les contestations d'une requête en reconnaissance syndicale devraient être faites dans un délai de pas plus de quinze jours.

Les longs délais entre la certification d'une union ouvrière et la signature d'une convention collective de travail ont fait l'objet d'un débat assez animé.

Non seulement est-ce qu'une union ouvrière doit attendre au moins un mois pour son certificat de reconnaissance et subir tous les retards que le patron peut apporter dans la négociation d'une convention collective mais elle doit encore subir tous les délais d'un système de conciliation et d'arbitrage désuet.

La teneur du débat nous porte à croire qu'en autant que les unions ouvrières sont concernées nous avons depuis longtemps passé le stage où nous pouvions en toute justice soumettre nos différends à des arbitres qui siègent quand bon leur semble et qui ont tout intérêt à multiplier le nombre des séances.

La présentation du mémoire des revendications de notre mouvement sera nécessairement retardée de quelque temps afin que l'exécutif de la Fédération du Travail puisse étudier les recommandations de son comité consultatif et soumettre au gouvernement provincial des projets d'amendements à la Loi des relations ouvrières et à la Loi des différends ouvriers du Québec qui les rendront plus conformes aux exigences de l'heure.

Le Monde Ouvrier The Labor World

Publié dans le but de promouvoir les réformes législatives nécessaires à la protection de la classe ouvrière du Québec, et à l'amélioration de son sort.

Organe officiel de la

FEDERATION DU TRAVAIL DU QUEBEC

Comité exécutif

Roger PROVOST, président, Robert LEVESQUE, secrétaire-trésorier, Edouard LAROSE, R.-M. BENNETT, Roger-D. LABRIE, Harry BELL, René FOURNIER, Marcel CHARBONNEAU, Sylvio CHARRON, Oscar LONGTIN, vice-présidents.

Fondateur, Gustave Franco; Directeur, Roger Provost; Editeur, R. Levesque. Adressez toutes les communications à :

1476 ouest, rue Sherbrooke — Téléphone : WELLINGTON 7279
Imprimé par Mercantile Printing, Limited, 11 ouest, rue St-Paul, Montréal 1, Qué.



L'EDUCATION EST VITALE POUR LES MEMBRES ET LES OFFICIERS

La structure même de notre mouvement ouvrier est basée sur la participation active de ses membres dans la détermination des lignes de conduite, des politiques à suivre et des moyens à prendre pour atteindre nos buts et objectifs et la nécessité de cette participation s'avère plus urgente et impérative que jamais. Par conséquent, les membres doivent être encouragés à participer aux assemblées de l'union, à l'élection des officiers et aux décisions que doit prendre l'union non seulement comme le moyen le plus efficace d'obtenir de meilleures conditions de travail ou de conserver celles qui ont été gagnées au prix de dures luttes, mais cette participation doit être encouragée pour la survie de la démocratie au sein même de nos unions ouvrières.

Cette participation de la part d'un plus grand nombre de membres aux affaires de l'union n'est pas chose facile. Malheureusement il existe une incontestable apathie parmi nos membres. Une bonne part de cette apathie et de cette indifférence peut être attribuée à l'amélioration de nos conditions économiques et standards de vie obtenus grâce aux efforts de notre mouvement.

Un autre facteur qu'il ne faudrait pas négliger, c'est la croissance même de nos unions ouvrières. Le membre, individuellement, est souvent porté à croire que sa participation personnelle n'est pas tellement essentielle et importante, que ses opinions et son vote, perdus parmi des centaines d'autres ne comptent pas beaucoup et que sa responsabilité se limite au paiement de ses cotisations mensuelles. Cette attitude est certes dangereuse, car elle facilitera sans aucun doute la disparition de toute démocratie dans les unions ouvrières et conduira inévitablement à l'avènement de quelques politiciens qui feront fi des buts et objectifs de l'union ouvrière pour s'en servir pour leur propre gloire et leur satisfaction personnelle.

Nous nous devons de renseigner ceux-là même qui constituent nos unions ouvrières sur la nécessité d'obtenir leur assistance et leur active participation aux affaires de l'union. Nous devons leur enseigner qu'il est de leur devoir et de leur responsabilité d'assister aux assemblées de leur union et de participer aux décisions qui les concernent eux-mêmes ainsi que leurs confrères de travail.

Les membres d'une union ouvrière doivent être en mesure de déléguer, aux confrères en qui ils ont une entière confiance, l'autorité de les représenter. Les officiers ainsi choisis par les membres doivent posséder une connaissance approfondie des facteurs économiques et sociaux qui ont présidé à la formation des unions ouvrières; ils doivent également, pour bien représenter les membres au cours des négociations collectives, être suffisamment renseignés sur la situation financière de l'employeur, sur la possibilité pour l'industrie de payer de plus hauts salaires ou d'accorder de meilleures conditions de travail; ils doivent avoir une connaissance plus que superficielle de nos législations ouvrières et sociales et finalement ils doivent avoir le courage et la détermination nécessaires pour recommander aux membres un changement de ligne de conduite ou l'exécution de nouvelles politiques sans égard à leur popularité ou à leur désir de demeurer à tout prix à leur poste.

Par quel moyen arriverons-nous, premièrement, à obtenir la participation de tous les membres aux affaires de l'union et, deuxièmement, à compter sur des officiers compétents, bien entraînés, capables de faire face aux problèmes complexes de l'heure? Il n'y a qu'un seul moyen: c'est par l'éducation. Le mouvement ouvrier doit à tout prix éduquer la masse de ses membres dans leurs devoirs et responsabilités et donner à ses officiers un entraînement adéquat et des cours plus avancés à ses agents d'affaires et ses organisateurs.

Plusieurs de nos organisations et de nos chefs ouvriers ont fait des efforts considérables en ce sens mais cela n'est pas suffisant. Chaque union locale doit s'intéresser à l'éducation de ses membres et de ses officiers et nos conseils des métiers et nos fédérations du travail doivent coordonner tous les efforts tentés pour procurer des facilités d'éducation à leurs unions ouvrières affiliées.

Le mouvement ouvrier doit trouver les voies et moyens de procurer cette éducation si nous voulons assurer l'existence de notre mouvement ouvrier démocratique et bâtir pour l'avenir avec la confiance et l'assurance que les principes suivis et les objectifs à atteindre sont la volonté même des membres, dans leur intérêt et dans l'intérêt de toute la société en général.

Bonne besogne du conseil exécutif

Le conseil exécutif de la Fédération du Travail du Québec a tenu, le 10 octobre dernier, son assemblée trimestrielle durant laquelle les membres ont étudié de nombreux problèmes dont doit faire face notre mouvement actuellement et ont au surplus considéré toutes les résolutions que le Congrès de St-Jérôme avait référé à l'exécutif.

L'exécutif s'est rencontré à Montréal sous la présidence du confrère Roger Provost. Les vice-présidents R. M. Bennett, Oscar Longtin, René Fournier, Harry Bell, Roger D. Labrie et le secrétaire-trésorier Robert Levesque étaient présents à cette assemblée. Le confrère Claude Jodoin, vice-président du Congrès des Métiers et du Travail du Canada et Marcel Franco, président honoraire, étaient également présents à titre ex-officio.

Après avoir étudié les rapports de ses unions affiliées, l'exécutif en vint à la conclusion qu'il était absolument nécessaire qu'à la prochaine session de la Législature du Québec, la Loi des relations ouvrières et la Loi des différends ouvriers soient amendées de façon à en combler les lacunes qui nuisent considérablement aux relations ordonnées entre employeurs et salariés dans notre province.

A cette fin il fut décidé de convoquer à une conférence d'urgence le comité consultatif de la Fédération, c'est-à-dire tous les agents d'affaires et organisateurs des organisations affiliées à notre mouvement.

L'exécutif a chargé un sous-comité de préparer des amendements et des suggestions qui feraient la base de l'étude lors de la conférence du comité consultatif. Ce comité était composé de Roger Provost, Robert Levesque, Raymond Bennett, Claude Jodoin, des aviseurs légaux de notre Fédération, Me Jack Specter, Guy-M. Desaulniers, Charles Lussier et Phil Cutler et du confrère Marcel Franco, commissaire de la Commission des relations ouvrières.

Les membres de l'exécutif ont étudié un projet de loi relativement à une loi prévoyant la formation d'un Département d'incendie pour la province de Québec. Durant cette étude le confrère Armand Vanasse, vice-président international de l'Association internationale des pompiers, était présent, et l'exécutif a décidé de soumettre ce projet de loi au gouvernement très prochainement. Le confrère Roger Provost, président de la Fédération, a reçu instructions de l'exécutif d'accompagner une délégation de la Fédération provinciale des pompiers lorsqu'elle soumettra ce projet au gouvernement provincial.

Le congrès annuel de la Fédération, tenu en juin à St-Jérôme, avait confié à l'exécutif, pour étude et action, vingt-huit résolutions qui furent l'objet d'une étude particulière de la part des membres de l'exécutif.

Voici un aperçu des résolutions qui ont été adoptées par l'exécutif.

Une résolution demandant à la Fédération de faire des représentations auprès des autorités compétentes afin que les heures de travail des pompiers du Québec soient réduites.

Une résolution demandant un amendement à la loi de l'Assurance-chômage de manière à rendre obligatoires les prestations d'assurance-chômage pour les travaux de voirie du moins en ce qui concerne les bûcherons qui sont employés comme cantonniers à la réparation des routes pendant la saison morte, leur permettant ainsi d'avoir dans leur livret d'assurance-chômage suffisamment de timbres pour leur donner le droit de jouir pleinement de leurs prestations d'assurance-chômage lorsqu'ils tombent en chômage.

Une résolution demandant un amendement à la Loi de la convention collective à l'effet d'imposer une amende minimum adéquate aux contracteurs qui n'exigent pas la carte de compétence de leurs employés, et un autre amendement à cette même loi pour que la carte de compétence de \$2.00 soit renouvelable à chaque année.

Une résolution demandant une révision générale des cartes de compétence émises dans la province et que cette carte soit uniforme pour toute la province.

Une résolution demandant à ce que la Loi de l'apprentissage soit révisée ou amendée afin de prévoir qu'une demi-journée par semaine d'entraînement technique soit accordée à tous les apprentis, avec paye par l'employeur, durant toute leur période d'apprentissage.

Une résolution à l'effet de porter à l'attention du ministre du travail le manque de surveillance et d'inspection des échafaudages et tous les monte-charges; qu'on demande que des barrières soient requises à chaque étage; qu'une cloche de signal soit obligatoire; de voir à ce que la loi soit respectée et qu'aucune personne quelle qu'elle soit ne soit autorisée à se servir des monte-charges comme d'ascenseur.

Une résolution à l'effet qu'un reçu soit donné à l'employé par l'employeur, concernant le livret de timbres de vacances, et que le montant déjà existant dans ce livret soit inscrit sur ce reçu. Si ce livret est perdu ou détruit durant la période de temps que ce livre sera sous son contrôle, il sera obligé de faire remise de ce montant déjà inscrit plus la part de temps que l'employé aura travaillé en plus.

Une résolution demandant à ce que les règlements à portée municipale concernant la pasteurisation du lait deviennent une loi provinciale.

Une résolution demandant au gouvernement provincial d'obliger tous les employeurs à exiger de leurs employés (aux frais de l'employeur) une radiographie et examen complet des poumons et que le Ministère de la santé oblige les employeurs à installer un système de ventilation adéquat pour la préservation de la santé des ouvriers.

Une résolution demandant la publication d'un "Hansard" provincial donnant les comptes-rendus complets des débats à la Législature.

Une résolution demandant au Ministère du Bien-être social et au département du travail d'exiger une application plus sévère de la loi afin que les jeunes de moins de 16 ans continuent à fréquenter l'école et que ceux de moins de 18 ans ne soient pas assujettis à des travaux dangereux.

Une résolution demandant la gratuité

des soins médicaux pour tous ceux qui travaillent à salaire.

Une résolution demandant à ce que l'huile de chauffage soit exempte de la taxe de vente.

Une résolution demandant à ce que la Loi de l'immigration soit amendée de façon à ce que l'immigration soit contrôlée par une commission formée de représentants ouvriers, de représentants patronaux et de représentants du gouvernement en nombre paritaire.

Une résolution demandant au gouvernement d'édicter une loi autorisant la distribution de circulaires partout dans cette province, pourvu que ces circulaires ne contiennent aucune propagande subversive.

Une résolution demandant au procureur général de restreindre au minimum seulement l'usage du bref d'injonction.

Une résolution demandant au gouvernement provincial à ce que la police reçoive des ordres formels de veiller au maintien de l'ordre et n'agisse en aucune circonstance comme briseur de grève ou matraqueur au service des patrons.

Une résolution demandant à la Fédération de donner instructions à ses unions affiliées d'encourager et favoriser l'organisation des employés de bureau dans les usines ou entreprises où elles ont des contrats collectifs.

Une résolution demandant au gouvernement provincial de maintenir la régie des loyers au moins jusqu'en mai 1955.

Une résolution demandant à ce que Radio-Etat mette à la disposition des organisations ouvrières des périodes de temps gratuites.

Une résolution demandant à l'exécutif de la Fédération d'étudier la possibilité d'une exposition des industries d'union dans notre province, afin de montrer au grand public les produits manufacturés par le travail libre dans des conditions d'union.

Enfin une résolution demandant au gouvernement provincial d'amender la Loi électorale.



Dans la métropole



Montreal News

Claude Jodoin, président

Echos du Conseil des Métiers et du Travail de Montréal

Louis Laberge, secrétaire

GUERRE AUX "GOBE-SOUS"

Au cours de sa dernière réunion régulière le Conseil des Métiers et du Travail de Montréal a adopté à l'unanimité une résolution à l'effet de demander au gouvernement provincial de déclarer hors la loi les gobe-sous qui ont remplacé de façon alarmante les malheureuses "slot-machines".

Ces machines habituent les jeunes et bien souvent les moins jeunes à des dépenses extravagantes et les incitent souvent au vol et jusqu'au crime afin de se procurer l'argent nécessaire pour satisfaire leur passion.

Actuellement la police ne peut intervenir et saisir ces machines à moins de pouvoir prouver que les opérateurs ou propriétaires paient en argent les supposées parties gratuites accordées par ces machines. Tout le monde sait par contre que dans la plus grande majorité des cas ces parties gratuites sont payées en argent par les opérateurs.

Cette question sera référée à la Fédération du Travail du Québec afin que celle-ci demande au gouvernement provincial, lors de la prochaine présentation de son mémoire législatif, d'agir immédiatement afin d'enrayer ce fléau.

Protestation contre l'augmentation du prix des billets de tramways

Les délégués du Conseil des Métiers et du Travail de Montréal ont, au cours d'une récente assemblée régulière du Conseil, adopté une résolution recommandant au Comité municipal d'étudier d'autres moyens de combler les soi-disant déficits de la Commission de transport que celui d'augmenter le prix des billets.

L'exécutif a recommandé cette résolution en disant qu'il y avait des rumeurs persistantes voulant que la Commission du transport songe à demander une nouvelle augmentation du prix des billets, ce qui ferait une troisième augmentation successive des tarifs.

Au cours de cette même réunion le Conseil a également adopté à l'unanimité une résolution demandant le maintien de la régie provinciale des loyers en dépit de toutes les manœuvres que peuvent tenter les propriétaires pour la faire abolir ou en atténuer les effets.

Cette résolution sera référée à la Fédération du Travail du Québec afin que celle-ci fasse les représentations nécessaires auprès du gouvernement lors de la prochaine présentation de son mémoire législatif au Cabinet provincial.

Le Conseil a également demandé d'établir un service d'autobus entre le boulevard Pie IX et la rue Desormeaux rue Sherbrooke.

AU CONSEIL DES METIERS

...il y a 30 ans "Le Monde Ouvrier" rapportait...

Le Conseil demandait au Conseil municipal de faire ériger des salles d'attente à la Place d'Armes et aux autres points de correspondance avant la saison d'hiver.

Cinq délégués du Conseil briguaient les suffrages aux élections provinciales: Thon, Aurèle Lacombe, ministre sans portefeuille, dans le ministère Taschereau et délégué de l'Union des employés de tramways, dans le comté de Dorion; Adélard Laurendeau, député sortant de charge, délégué de la Fraternité des Wagonniers, dans le comté de Maisonneuve; Joseph Gauthier, député sortant de charge et délégué de l'Union typographique Jacques-Cartier, dans le comté de Sainte-Marie; Alfred Mathieu, délégué de la Fraternité des Wagonniers, candidat également dans le comté de Sainte-Marie; Narcisse Arcand, délégué de la Fraternité unie des charpentiers-menuisiers, dans le comté de Mercier.

Tous les candidats furent battus et Omer Héroux écrivait dans *Le Devoir* de l'époque:

"Il se trouvait encore des gens pour redouter l'influence politique du syndicalisme international."

"La journée d'hier a dû leur ouvrir les yeux."

"Montréal reste le château fort du syndicalisme international. Or ici tout ce qui portait l'étiquette internationale même officiellement appuyé par les troupes ministérielles a été, ministre en tête, balayé."

"C'est en notre ville, l'un des plus significatifs aspects de l'élection."

Et le *Monde Ouvrier* lui rétorquait:

"Quant à M. Héroux, nous pouvons lui dire que longtemps après que ses os auront blanchi le syndicalisme international, qu'il semble tant redouter, vivra et continuera à faire sentir son action bienfaisante."

Le Conseil se prononçait en faveur de l'abolition de la peine capitale.

La parade de la Fête du Travail était un véritable succès, la *Gazette* estimait que plus de 20,000 travailleurs membres de 83 unions affiliées au Conseil participaient au défilé. Les charpentiers-menuisiers remportaient les honneurs avec 4,000 membres dans leurs rangs et plusieurs chars allégoriques.

Le Conseil insistait auprès du Gouvernement provincial pour l'adoption d'une nouvelle Loi des accidents du Travail.

Ban on Pin Ball Machines Asked by the T.L.C.

The Montreal Trades and Labor Council is vigorously opposed to Trans-Canada Airlines' intention of transferring from Montreal to Toronto the terminal of two of its Trans-Atlantic flights. A unanimous resolution was adopted to this effect at its last regular meeting.

The Council also decided to support the Montreal Board of Trade's request for the official recognition of "l'Ecole des Hautes Etudes" and asking that this important school be also given an official English name.

The Union delegates attending the meeting were informed that President Claude Jodoin and Secretary Louis Laberge have met the President and the Secretary of the Montreal Labor Council (CCL-CIO) to prepare joint meetings of the two councils and to assure a closer co-operation between the two labor bodies. After Louis Laberge's report mentioning that the meeting had been a success, the Council approved the idea of sending five representatives instead of two, in the future, to these joint meetings with the Montreal Labor Council.

Also, the delegates of the various AFL and TLC Unions voted in favor of a resolution asking that the Montreal Transportation Commission be requested to move all bus stops from the corner of the streets to mid-way between two streets in order to accelerate the traffic.

All TLC and AFL members have also been urged to subscribe generously to the Annual Campaign of the Federation of Catholic Charities.

Finally, the Council was unanimous in favor of a motion asking that all slot-machines be outlawed and confiscated from now on. These machines are a perpetual invitation for the youngsters to spend foolishly their money and even to make hold-up to have money to play in these machines, said the delegates.

President Claude Jodoin being absent, the chairman of the meeting was Vice-President Leo M. Côté.

Protestations

Le Conseil des Métiers et du Travail de Montréal a récemment protesté vivement contre le projet de la Société Air-Canada de transférer de Montréal à Toronto le terminus de deux de ses envolées transatlantiques.

De plus le Conseil a accordé son entier appui à la demande du Board of Trade voulant que l'Ecole des Hautes Etudes soit officiellement reconnue et qu'elle ait deux noms officiels: un nom français et un autre anglais.

Le Conseil a également décidé de faire des démarches auprès de la Commission de transport de Montréal pour lui demander qu'à l'avenir les autobus n'arrêtent plus aux intersections mais à mi-chemin entre deux rues afin d'accélérer la circulation.

Un accord de principe de deux conseils syndicaux à la réunion conjointe

Les présidents et secrétaires du Conseil des métiers et du Travail (CMTC-FAT) et du Conseil du travail de Montréal (CCT-COI) ont déclaré à l'issue d'une réunion conjointe tenue à huis clos qu'ils étaient tombés d'accord sur un certain nombre de principes en vue d'une collaboration plus étroite pour la défense des intérêts communs du monde ouvrier.

Les dirigeants ouvriers qui se sont réunis sont: les confrères Claude Jodoin et Louis Laberge, respectivement président et secrétaire du Conseil des métiers et du travail de Montréal, et MM. Gérard Rancourt et Eucher Corbeil, respectivement président et secrétaire du Conseil du travail de Montréal. Le Conseil central des syndicats nationaux de Montréal n'avait pas envoyé de délégués.

Le but de cette réunion était de discuter de la tenue d'assemblées conjointes des différents conseils syndicaux de la région.

Il a été résolu que les délégués présents demanderont à leur conseil respectif qu'un comité de dix membres soit formé pour préparer le mécanisme nécessaire au fonctionnement de ce cartel ouvrier.

Les délégués présents ont dit que l'atmosphère de la réunion avait été cordiale et que tous avaient accepté de respecter la structure des syndicats affiliés à chacun des conseils; de n'exclure de leurs syndicats affiliés aucune personne pour raisons de race, de nationalité, de couleur et de religion et de s'opposer au communisme.

TREIZE NOUVEAUX CERTIFICATS AU COURS DE SEPTEMBRE

Durant le cours du mois de septembre nos unions affiliées ont obtenu treize nouveaux certificats de reconnaissance de la CRO du Québec.

• International Chemical Workers Union pour représenter les employés de Leduc & Leduc Ltée, Montréal.

• Association internationale des machinistes pour représenter les employés de Webster & Horsfall, Canada, Ltd., Trois-Rivières.

• Fraternité unie des Charpentiers-menuisiers pour représenter les travailleurs en forêt à l'emploi de Hamermill Paper Co., Matane.

• Union internationale des travailleurs des industries chimiques, Local 547, pour représenter les employés de Dominion Tar & Chemical Co., Ltd., Montréal-Est.

• Union internationale de la confection pour dames pour représenter les employés de Deanna May Inc.

• Association unie des plombiers pour représenter les employés de Air Conditioning Engrg. of Canada, Montréal.

• Union internationale de la confection pour dames pour représenter les employés de Lana Lee Fashions Inc., Montréal.

• Union internationale des employés

de bureau, pour représenter les employés de Canadian International Paper Co., Trois-Rivières.

• L'Union internationale des chauffeurs de transport, Local 106, pour représenter les employés de:

Union des carrières et pavages de Québec
Québec Ready Mix Inc., Québec
J. W. Paquet Enr., Québec.

• Association internationale des machinistes pour représenter les employés de Laramée Service Inc., Sherbrooke.

• Int. Stereotypers and Electrotypers Union, Local 33, pour représenter les employés de la clicherie de Monitor Publishing Co. Ltd., Montréal.

Augmentation automatique aux travailleurs du tabac

Le confrère John Purdie, vice-président international de l'Union internationale des travailleurs du tabac, nous informe que plus de 3,000 travailleurs du tabac dans le Québec et l'Ontario recevront ce mois-ci une augmentation de salaire de 5 cents l'heure.

LA BANQUE CANADIENNE NATIONALE

est à vos ordres pour toutes vos opérations de banque et de placement
Actif, plus de \$500,000,000
75 succursales à Montréal
560 bureaux au Canada

Le Machiniste

Traduction de publications de l'Association



internationale des machinistes.

Augmentation de 8 cents à Canadair

ON DEMANDE: PLUS DE TRAVAUX PUBLICS

Plusieurs publications patronales semblent prendre plaisir depuis quelque temps à rapporter que le marché ouvrier "se détend". Ce que ces publications veulent dire, sans doute, c'est qu'il devient de plus en plus difficile de se trouver un emploi, lorsque nous en avons besoin.

Il y a eu nombre de mises à pied cette année dans les entreprises gouvernementales, les industries de défense, les manufactures d'automobiles, les chantiers maritimes et nombre d'autres industries, et on appréhende la possibilité que d'ici la fin de l'année les sans-emploi se compteront par milliers. Dans certains milieux on prétend que ces ouvriers sans travail pourrissent être considérés comme une sorte de "réserves de main-d'oeuvre".

On semble croire dans ces milieux patronaux que quelques milliers de sans-travail serviront à nous inquiéter, et, parce que nous serons inquiets, nous travaillerons d'autant plus fort et naturellement nous serons moins hardis dans nos demandes de meilleures conditions de travail.

Nous avons de la difficulté à croire que la tournure récente des événements pourrait réellement réjouir ces mêmes cercles patronaux. Nous doutons fort, d'autre part, qu'un homme d'affaires sérieux puisse se réjouir de la perte de milliers de clients.

Il nous semble, par contre, que cette augmentation dans les mises-à-pied s'est accompagnée d'une augmentation dans le nombre des faillites.

Quelle sera leur décision ?

Pendant des mois, les aviseurs dans le domaine de la finance ont répété que le "boom" qui a été ressenti depuis la fin des hostilités en Corée a depuis longtemps connu son apogée.

La question repose maintenant entre les mains des gouvernants, quelle sera leur décision ?

Il n'y a pas tellement longtemps nous déclarions que le temps était maintenant arrivé pour que l'on mette à exécution tous ces plans préparés de travaux publics qui, pendant des années, ont fait le sujet d'études et qui ont été mis au rancart dès le début de la deuxième guerre mondiale.

Jusqu'à date on n'entend pas beaucoup parler de ces grands projets de travaux publics. Nous avons suggéré dans le passé nombre de projets de travaux publics et qui viendraient en aide à l'entreprise privée. Pendant des années et des années notre système administratif a été une combinaison d'entreprise privée et d'entreprise publique et cette combinaison a rendu possible l'ère de prospérité sans précédent que nous avons connue et de ce fait les citoyens de notre pays ont connu un meilleur standard de vie.

Si nos administrateurs manquent de comprendre le rôle que joue l'entreprise publique pour la protection de notre système économique en contrecarrant le chômage, il se pourrait fort bien que tôt ou tard ils feront eux-mêmes partie de ce groupe de surplus de main-d'oeuvre qui s'accroît dans notre pays.

L'embauche est stable

D'après le Relevé de la main-d'oeuvre du Bureau Fédéral de la Statistique, le nombre d'ouvriers embauchés dans l'industrie de la construction, au cours de la semaine se terminant le 21 mars 1953, se chiffrait par 284,000, soit presque le même nombre que dans la période correspondante de 1952.

Les gages hebdomadaires moyens des ouvriers de la construction ont continué d'augmenter, et au mois de mars, ils atteignaient un maximum de \$65.22, soit une hausse d'un peu plus de \$6.00 par rapport aux gages payés durant le mois de mars 1952. La hausse des salaires hebdomadaires fut causée surtout par une augmentation des gages horaires.

Dans la période étudiée le total des feuilles de solde hebdomadaire augmente de 12 pour cent, soit \$6.2 millions à \$6.9 millions.

Les officiers de la Loge 712 représentant les ouvriers employés par la compagnie Canadair ont signé le 30 octobre une entente accordant à ces employés une augmentation générale de 8 cents de l'heure.

L'accord prévoit également la réduction des heures de travail de 45 à 42½ heures par semaine et l'institution d'un plan de pension. Tous les employés ayant 5 ans de service pour la compagnie contribueront 5% de leurs salaires et la compagnie sera également appelée à

contribuer à ce plan de pension.

La retraite des employés est prévue à l'âge de 65 ans, cependant les employés qui à l'âge de 60 ans voudront prendre leur retraite auront droit à leur pension.

L'entente qui a été acceptée par les membres de la Loge 712 au cours d'une assemblée générale tenue au Marché Saint-Jacques est rétroactive au 1er octobre dernier.

Cette dernière entente signée doit durer jusqu'au 30 septembre 1954 car au cours des dernières négociations il ne s'agissait

pas de renouveler une convention collective mais simplement de régler la clause de réouverture des salaires.

Les négociations qui ont duré deux mois se sont déroulées dans une atmosphère des plus cordiales et encore une fois la Loge 712 et la compagnie Canadair se sont entendues sans avoir recours à la conciliation et à l'arbitrage. Ce qui démontre une fois de plus que plus de progrès peut être accompli en entretenant des relations patronales-ouvrières harmonieuses.



Photo prise lors de la signature de la récente entente entre la Loge 712 et la compagnie Canadair. Assis de gauche à droite M. J. Barker, secrétaire-trésorier de la Compagnie, R. E. Neale, vice-président de Canadair et Louis Laberge, agent d'affaires de la loge 712. Debout, également de gauche à droite, 1ère rangée les confrères Ovila Lefebvre, Henri Bonanni, Gérard Désilets, Robert Lavoie et Georges Barter. 2ème rangée, les confrères Jos Gideon, Robert Soupras, Chas. Desrochers, Walter H. Meacher, gérant des relations industrielles de Canadair et Aldo Caluori, agent d'affaires de la Loge 712.

Entente de l'A.I.M. et des travailleurs de caoutchouc

Deux unions importantes, l'une affiliée à la F.A.T. et l'autre au C.O.I., ont récemment conclu une entente de "non-pillage" en vertu de laquelle chacune s'engage à respecter les régions déjà organisées par l'autre. L'entente conclue entre les deux unions, soit les Travailleurs Unis du Caoutchouc (CIO) et l'Association Internationale des Machinistes (FAT), est semblable à celle en vigueur entre les Machinistes et les Travailleurs Unis de l'Automobile.

En vertu de l'entente, les

unions se sont engagées à ne pas porter atteinte aux relations de négociations déjà établies par l'une des parties en persuadant les travailleurs de changer d'affiliation. En outre, les unions ont consenti à suivre un employeur qui déménagerait son établissement dans une autre localité en vue de détruire l'organisation ouvrière parmi ses travailleurs.

MM. L. S. Buckmaster, président des travailleurs du caoutchouc, et A. J. Hayes, chef des machinistes, ont déclaré que l'en-

tente établit "des règles de bon sens et une procédure ordonnée qui devraient apporter des avantages aux deux côtés." Le pacte prévoit en plus la négociation conjointe avec l'employeur "quand une telle mesure sera à l'avantage des membres des deux organisations."

— Comment va ton bébé, mon cher ?

— Très bien, le voilà qui marche depuis six mois.

— Fichtre ! Il doit être alors bigrement loin !

CONFÉRENCE DE L'AVIONNERIE A MONTREAL

Les délégués à cette conférence demandent une plus juste part des profits de l'industrie.

Des représentants de différentes avionneries venus de toutes les parties du Canada et des Etats-Unis ont informé les dirigeants de cette industrie qu'ils désirent une plus large part des profits qu'ils réalisent.

Cette demande a été faite au nom de 70% des travailleurs de l'industrie de l'avionnerie au cours de la deuxième conférence des loges d'avionneries de l'A.I.M., qui eut lieu à Montréal au cours du mois d'octobre.

Le vice-président général de l'A.I.M., de Los Angeles, a déclaré au cours de cette conférence :

"Malgré que le total des gains combinés des manufacturiers d'avions de ce continent a augmenté à peu près de 800% depuis les années d'avant-guerre et que les compagnies aient ouvertement, au cours de négociations, admis leur possibilité de payer, ces employeurs ont tout de même déclaré publique-

ment qu'ils ne veulent pas accorder les augmentations de salaires jugées justes et équitables par l'A.I.M.

"Il est grand temps que nos membres partagent les richesses produites par leur travail en recevant une meilleure portion de ces profits formidables."

Le vice-président a également ajouté "que grâce à un programme coordonné établi au cours de conférences comme celle-ci, nous rassemblons nos forces pour combattre cette stratégie et les attitudes négatives de la part des employeurs de l'industrie de l'avionnerie tant aux Etats-Unis qu'au Canada."

Le programme élaboré par les quelque 80 délégués présents à la conférence prévoit des moyens pour assurer plus d'organisation, d'éducation, l'amélioration des relations publiques et un département de recherches pour les mois à venir.

La conférence s'est également

déclarée en faveur de réclamer entre autres, par voie de négociations collectives :

"des augmentations de salaires substantielles pour porter la structure des salaires de l'industrie de l'avionnerie sur la même base que celle d'industries comparables.

"uniformité des taux de salaires au sein même de l'industrie, éliminant de la sorte la pratique de baser les taux de salaires de l'industrie de l'avionnerie sur les taux payés dans les différents districts.

"la semaine de travail de 35 heures pour toute l'industrie.

"l'élimination des systèmes d'évaluation des tâches préparés par les employeurs.

"l'atelier syndical pour toute l'industrie.

"l'établissement de programmes d'apprentissage pour toutes les usines."

Le vice-président George P. Schollie était présent à cette conférence de trois jours qui fut présidée par le confrère Louis Laberge, agent d'affaires de la Loge 712, A.I.M.

L'Unité organique s'affirmerait

Au cours du mois d'octobre plusieurs démarches ont été faites qui sembleraient militer en faveur de la fusion des deux grandes centrales syndicales soit la FAT et le COI.

"Si nous pouvions continuer en ce sens, l'unité organique peut vraiment être atteinte, a déclaré le président de l'AIM. "Nous de l'AIM ferons certainement notre part, a-t-il ajouté.

"Il n'y a pas de doute que la grande majorité des membres des unions ouvrières désirent et ont besoin de cette force additionnelle qui résulterait d'un mouvement ouvrier unifié."

Voici quelques-unes des récentes démarches qui ont été faites :

- le président de la FAT, George Meany a établi un nouveau comité qui tentera de régler les différends qui pourraient surgir au sein même des unions de la FAT.

- des négociations directes ont été entreprises entre l'AIM et un certain nombre d'unions des métiers de la construction afin de régler les disputes de juridiction.

- le pacte de "non-raid", approuvé à l'unanimité par la convention de la FAT à St-Louis, attend maintenant sa ratification par le COI, qui se réunira prochainement en convention à Cleveland.

Si, comme il est à espérer, la convention du COI ratifie l'entente de "non-raid", il appartiendra aux unions individuelles de chacune des deux organisations de décider ou non si elles désirent se conformer à l'entente. Au tout début, seuls les locaux fédéraux, les conseils centraux et les fédérations seront liées par l'entente.

On s'attend à ce que l'AIM soit une des premières organisations à se conformer à cette entente.

Le nombre des unions de la FAT qui se conformeront à l'entente peut dépendre du succès du nouveau comité de la FAT, dit comité des disputes de juridiction.

Ce comité est composé de six membres du conseil exécutif de la FAT dont : le président George Meany, Dan Tracy des électriciens, William Birthright des barbiers, William McGowan des chaudronniers, George Harrison des commis de chemins de fer et de Al Hayes.

Le comité devra faire rapport de ses recommandations au conseil exécutif de la FAT. Si le conseil approuve ces recommandations, le programme sera soumis à la prochaine convention de la FAT pour ratification.

Toutefois, la convention de St-Louis a également autorisé le conseil exécutif de présenter le nouveau programme, lorsque rédigé, à une conférence spéciale des exécutifs des unions nationales et internationales qui se tiendra d'ici six mois.

Si cette conférence approuve le programme, le conseil exécutif aura alors le pouvoir de le mettre en exécution avant la convention de 1954 et s'y conformeront toutes les unions qui l'auront accepté.

Dans l'entre-temps les efforts de l'AIM pour régler ses disputes avec les charpentiers et d'autres unions de la FAT se continuent.

Le président Hayes a annoncé la nomination d'un comité de trois pour représenter l'AIM au cours de négociations prochaines avec les charpentiers.

Le comité de l'AIM se compose de Eric Peterson, secrétaire-trésorier général, Elmer E. Walker, vice-président général de Washington et P. L. (Roy) Semiller de Chicago.

Les réunions entre les officiers de l'Association des travailleurs en fer structural et l'AIM ont été couronnées de succès et l'on s'attend prochainement à la ratification de l'entente, par les unions concernées.

Gains à la Darling Bros.

Le local 631 de l'Association internationale des machinistes et la compagnie Darling Bros. Ltd., en sont venus à une entente sur la réouverture de leur convention collective de travail de deux ans.

L'entente accorde une troisième semaine de vacances aux employés qui ont vingt ans ou plus de service.

La semaine de travail a été réduite de 45 à 42½ heures avec pleine compensation. Cette semaine plus courte a été établie pour une période de six mois. Après six mois les négociations pourront être reprises sur la question des heures de travail et des taux de salaires.

Les nouveaux taux minima sont de \$1.13 pour les journaliers et de \$1.71 pour les outilleurs.

The Workers School
of the
Thomas More Institute
offers courses in:
**Collective Bargaining
Labour Law
Public Speaking
Leadership & Communications**
for information apply to:
Thomas More Institute
2054 McGill College Avenue
Tel.: BE. 6572

AL HAYES ELU A LA VICE-PRESIDENCE DE LA FAT

L'AIM tente de conclure des ententes pour mettre fin aux disputes de juridiction. — La FAT ratifie le pacte de "non-raid".

Au cours de la récente convention annuelle de la Fédération américaine du Travail, le président de l'AIM, Al Hayes et plusieurs officiers de l'association ont travaillé dans l'ombre afin de régler les disputes de juridiction qui existent depuis un certain temps dans les métiers de la construction.

L'une des plus épineuses disputes de juridiction est celle qui existe depuis des années entre les machinistes préposés au montage et à l'installation et les "millwrights". Cette question fut discutée de façon tout à fait amicale entre le confrère Hayes et Maurice A. Hutcheson, président de la Fraternité unie des charpentiers-menuisiers. C'était la première fois que ces deux chefs se réunissaient depuis bien des années.

A la fin de l'entretien les confrères Hayes et Hutcheson ont émis un communiqué conjoint déclarant que l'A.I.M. et les charpentiers ont consenti à nommer des comités qui seront chargés de conclure une entente entre ces deux unions.

"Nous sommes confiants" de déclarer les deux présidents, "qu'une solution heureuse de nos disputes résultera de ces négociations".

A la suite de cette rencontre avec les charpentiers, les officiers de l'A.I.M. ont rencontré les représentants de l'Union des opérateurs ingénieurs et de l'Union des travailleurs en fer structural.

Le secrétaire-trésorier général, Eric Peterson et les vice-présidents généraux Elmer E. Walker de Washington, P. L. (Roy) Semiller de Chicago et Jesse McGlon d'Atlanta représentaient l'A.I.M. au cours de ces discussions.

Une quatrième série de rencontres a été cédulée avec les représentants de l'Association des plombiers et poseurs d'appareils de chauffage pour le mois de novembre à Washington.

"Nous devons tous, d'expliquer le confrère Hayes, à l'heure actuelle envisager plus de difficultés qu'en 1934. Nous devons trouver une solution à nos différends. Nous devons

conserver nos forces, nos finances et notre énergie afin de réaliser nos objectifs communs plutôt que de dissiper nos finances en des luttes internes."

Les efforts de l'AIM ont eu des répercussions, car cette année la convention de la FAT reflétait ce sentiment d'unité et de force.

Avant que la convention ne s'ajourne la FAT a élu deux nouveaux vice-présidents, les confrères Hayes et Hutcheson.

Les membres du conseil exécutif de la FAT, qui dirige les destinées de la Fédération entre les conventions, sont maintenant au nombre de 17, y compris 15 vice-présidents.

La convention a ratifié à l'unanimité le pacte de ne pas recruter de membres dans des unions rivales du COI, ce qui a été interprété par bon nombre de personnes comme étant le premier pas vers une unité organique entre ces deux grandes centrales syndicales.

Cette entente, similaire à celle qui avait déjà été conclue entre l'AIM et les OUA-COI il y a quatre ans, ne liera que les organisations individuelles qui l'auront approuvée.

En expulsant l'Association internationale des débardeurs des rangs de la FAT, la convention a spécifié que l'autonomie des unions internationales ne doit pas servir comme paravent contre l'autorité établie.

Au cours des délibérations le président Meany a dit entre autres :

"Il est du devoir de chaque membre faisant partie de la Fédération américaine du Travail d'observer les principes du mouvement ouvrier international".

Le confrère Hayes a été élu comme membre d'un comité de cinq pour réorganiser les débardeurs en une nouvelle union à charte de la FAT.

Un total de 713 délégués représentant 9,750,000 membres et 110 unions ont assisté à la convention, pris part aux débats et se sont prononcés sur des questions économiques de première importance et sur des problèmes politiques concernant les membres.

'My Bank' is Canada's First Bank



MY BANK
TO A MILLION CANADIANS
B of M
BANK OF MONTREAL
WORKING WITH CANADIANS IN EVERY WALK OF LIFE SINCE 1817

Construction

Building Trades

Conseil des Métiers de la Construction de Montréal
Montreal Building Trades Council

J.-O. Renaud, prés.
L.-P. Francoeur, sec.

WILLIAM L. HUTCHESON IS DEAD

William L. Hutcheson, a tower of strength to the labor movement for more than three turbulent decades, died in Indianapolis October 20 of a heart ailment. The President-Emeritus of the United Brotherhood of Carpenters and Joiners of America was 79.

"Big Bill" Hutcheson was in the thick of many fights throughout his career. He became president of the Carpenters, one of the oldest unions in the nation, in 1915 and remained at the helm until 1951, when he retired with the title of president-emeritus. He also served until last August as first vice-president of the AFL.

Under his leadership, the Carpenters' Union grew in membership to an all-time high of 800,000 and gained substantial benefits in wages and working conditions for the members. Active in the building trades, Hutcheson helped to build up standards and to strengthen and stabilize labor conditions in the construction industry.

Never Nursed Grudge

Because of his determination to remain for the carpenters all jobs dealing with wood working, Big Bill was involved in a number of highly-publicized jurisdictional disputes. But he was not a difficult man to get along with and never nursed a grudge.

In many chronicles of the labor movement, the start of the CIO is described as having taken place the moment John L. Lewis, of the United Mine Workers, swung a punch at Hutcheson during a hectic moment at the AFL convention in 1935 at Atlantic City. But in later years Hutcheson resumed friendly relations with Lewis and was instrumental in bringing about the temporary reaffiliation of the Miners with the AFL.

Expressions of sympathy and regret at Hutcheson's passing came from President Eisenhower, other high public officials and many trade union leaders. The President said:

"His long and vigorous service on

behalf of the many thousands of workers in his organization was matched by his devotion to his country. He was a true American."

Called Pioneer

In a telegram to Hutcheson's widow, AFL President George Meany and Secretary-Treasurer William F. Schnitzler said Big Bill "will be greatly missed" and added:

"He will long be remembered as a pioneer and guiding light in the development of the American labor movement."

Lewis characterized Hutcheson as "one of the great champions of labor and one of the greatest patriots of our generation." He said Hutcheson "rendered incalculable service to the American labor movement in its entirety."

Aside from his trade union activities, Hutcheson had been active in political affairs for many years, having served in three successive Presidential campaigns as chairman of the labor division of the Republican National Committee.

While he cooled in his enthusiasm for the GOP after passage of the Taft-Hartley Act, Hutcheson attended the party's national convention in Chicago in 1952 and was one of the two Indiana delegates to vote for Eisenhower's nomination.

President 36 Years

Born in Saginaw, Mich., on Feb. 7, 1874, the son of a Scottish ship's carpenter, Hutcheson was reared on a farm, but became a carpenter early in life and started work for 20 cents an hour. Joining the Carpenters' Union in 1902, his qualities of leadership helped him to rise rapidly in the organization. After becoming president of the brotherhood in 1915, he served in that post for 36 years. The union is now headed by his son, Maurice A. Hutcheson.

Honneur à 5 pionniers

Le conseil de district organise pour le 27 novembre prochain sa danse annuelle. A cette occasion on décernera un bouton de 25 années d'unionisme à cinq membres de la Fraternité unie des charpentiers-menuisiers.

Les membres qui seront honorés à cette occasion sont les confrères Edouard Larose, Existe Secours, H. R. Salter, Chas. Thibeault et Joseph Lavallée.

Cette cérémonie se déroulera en la Salle des charpentiers-menuisiers, 3560 boul. St-Laurent.

IN MEMORIAM

William L. Hutcheson, pilier du mouvement international a succombé le 20 octobre dernier à une crise cardiaque. Le président honoraire de la Fraternité unie des charpentiers-menuisiers était âgé de 79 ans.

"Big Bill" comme on le surnommait a pris part à de nombreuses luttes. Il devint président des charpentiers, l'une de nos plus vieilles unions, en 1915 et est resté à ce poste jusqu'en 1951, où il prit sa retraite et devint président honoraire de cette union. Il occupa jusqu'au mois dernier le poste de vice-président de la Fédération américaine du Travail.

Sous son habile direction la Fraternité des charpentiers a porté ses effectifs à plus de 800,000 membres et obtenu des bénéfices substantiels sous forme d'augmentations de salaires et d'améliorations dans les conditions de travail de ses membres. Actif dans les métiers de la construction, le confrère Hutcheson a contribué à élever le standard de vie de ses membres, à renforcer et stabiliser les conditions de travail dans les métiers de la construction.

36 années de présidence

Le confrère Hutcheson est né à Saginaw, Mich., le 7 février 1874. Il passa son adolescence sur une ferme, mais devint, mais devint charpentier dès sa jeunesse où il ne gagnait que 20 cents de l'heure. Il devint membre de la Fraternité des charpentiers en 1902 et ses rares qualités de chef lui ont valu de s'élever rapidement à la gouverne de l'organisation. Après avoir été élu président de l'organisation en 1915 il a été maintenu à ce poste pendant 36 années. Son fils Maurice A. Hutcheson lui a succédé à la présidence.

Bel hommage à la classe ouvrière

L'hon. Antoine Rivard, solliciteur général du Québec, a prononcé l'autre jour une causerie dont le texte devrait être publié en entier. S'adressant aux membres de l'Association professionnelle des industriels, réunis en congrès à Québec, il a déclaré que ce qui attire le capital étranger chez nous, ce ne sont pas seulement les richesses naturelles, c'est aussi et surtout la présence en notre province d'une population ouvrière stable, paisible, fidèle à ses devoirs et respectueuse de l'autorité.

On ne saurait trop apprécier de telles paroles, surtout lorsqu'elles viennent d'un homme public qui occupe un poste public aussi important que celui de M. Rivard. Trop souvent, en effet, l'on est porté à oublier le rôle que la classe ouvrière a joué et continue de jouer dans l'essor industriel d'un pays ou d'une province. Il ne fait pas de doute que les capitaux sont indispensables et qu'il faut des chefs pour mener à bien un essor du genre de celui qu'on connaît depuis des années dans le Québec, mais si les résultats obtenus à date ont été si excellents, il convient d'avouer que l'ouvrier y a grandement contribué.

Et il en a été récompensé, chacun en conviendra, car, ainsi que l'a soligné M. Rivard, les conditions de travail et de vie de l'ouvrier se sont beaucoup améliorées et il est vrai qu'on peut les comparer avantageusement à celles des autres provinces canadiennes et des autres pays. Il se peut qu'en certaines circonstances le capital ait fait des abus, mais ceux-ci ont été corrigés le plus tôt possible, soit par l'intervention du gouvernement, soit par les unions ouvrières dont la force s'affirme chaque jour davantage et même un peu trop parfois. Il faut reconnaître, toutefois, que ces unions sont nécessaires et que jusqu'ici, elles ont accompli un travail sain et efficace, en général. Leurs revendications sont un peu surprenantes de temps à autre, mais le plus souvent les ententes sont conclues de façon satisfaisante. — "L'Information", Montréal, 19 septembre 1953.



Caps off!

It takes cool control to become tops in hunting ... just as it takes the famous "cool control" brewing to give Dow Ale its superb flavour, making this the most satisfactory Ale your money can buy.



'COOL CONTROL'

B R E W E D

DCR-48

Contrat de travail à l'Electrical Product

Le local 568 de la Fraternité internationale des électriciens vient de signer une première convention collective de travail pour quelque 100 employés de la compagnie Electrical Product Ltd.

Ces ouvriers obtiennent une augmentation générale des salaires de 10 cents l'heure. Pour certains groupes, l'augmentation atteint 35 cents l'heure.

Le contrat prévoit aussi la retenue des cotisations syndicales à la source.

Les employés auront huit congés payés par année; une semaine de vacances après un an de service; 2 semaines, après trois ans, et 3 semaines après 15 ans.

Le confrère Wilfrid Chartier, agent d'affaires du local, annonce aussi qu'il commence à négocier le renouvellement d'une convention collective pour les 100 employés de la Bepco Canada Ltd.

Les bûcherons de l'Ontario réclament une augmentation de 8 cents

Un conciliateur de la province d'Ontario rencontrera le 24 novembre les représentants de 20,000 bûcherons et ceux de 21 compagnies de bois et de papier, à Toronto, pour tenter de mettre les deux parties d'accord en vue de la signature d'une convention collective de travail pour la saison 1953-54, signale-t-on aujourd'hui.

Environ 5,500 travailleurs de Thunder Bay sont concernés dans ces négociations.

Ces ouvriers sont représentés par le local 2693 de l'Union des bûcherons et des employés des scieries (FAT). Il y a d'autres locaux à Sudbury, Kapuskasing et Kenora.

M. A. M. Welsby, qui représente le local 2693, a dit que l'union demande une augmentation de 8 cents l'heure pour les ouvriers du jour; une augmentation de 8 pour cent pour ceux qui travaillent à la pièce, et un boni pour ceux qui abattent les arbres là où le bois n'est pas beau et peu fourni.

Les compagnies n'ont proposé aucune augmentation cette année.

Collective Agreement at Electrical Product

The International Brotherhood of Electrical Workers, Local 568, recently signed a first collective agreement for approximately 100 employees at Electrical Product Limited.

These employees won a general wage increase of 10 cents an hour. For certain classifications the increase reaches 35 cents an hour.

The collective agreement also provides a check-off clause, eight paid holidays per year; one week vacations with pay after one year service; 2 weeks after three years and 3 weeks after 15 years of service.

Brother Wilfrid Chartier, Business Agent for Local 568, also announces that negotiations have started for the renewal of the collective agreement for the employees of Bepeco Canada Limited.

How Do You Rate?

By Mary Ellen Spencer

Are you an active Union member
The kind that would be missed?
Or are you just contented
That your name is on the list?

Do you attend the meetings
And mingle with the flock?
Or do you stay at home
And criticize and knock?

Do you take an active part
To help the work along?
Or are you just satisfied to be
The kind who just belong?

Do you ever work on committees
To see there is no trick?
Or leave the work to just a few
And talk about the "clique"?

Pulp and Paper Mill Strike Averted by New Contract

A strike in the pulp and paper mills of Ontario was averted when union and management agreed to a two-year contract providing a three per cent pay increase. The agreement was signed after three days of negotiations in the Royal York, Toronto.

The last-minute negotiations followed a strike vote by the 15,000 employees from all newsprint and craft pulp mills in Ontario as well as one mill in Manitoba and another in Quebec.

Signed by representatives of nine AFL unions and 11 companies, the agreement will be retroactive to May 1. All wages will be upped the three per cent with a minimum increase of five cents an hour.

Fringe items involving sick-leave pay, overtime for shift workers and vacation pay also were settled. The new contract will expire April 30, 1955.

Employees in the industry were getting a minimum of \$1.41 an hour under their previous contract. Average pay in the industry is \$1.76 an hour.

A wage increase of five per cent originally was asked by the unions. This was countered at the start of the talks by a management offer of three cents an hour.

Negotiations between the same unions and pulp and paper mills in Quebec and the Maritimes are under way. The new contract is expected to set the basis for negotiations in those provinces.

Convention Approves ITU's Publishing Set-Up

Unitypo, Inc., the \$4-million corporation set up by the International Typographical Union (AFL-TLC) to compete with publishers in cities where printers are on strike, will remain in existence.

A large majority of the 400 delegates to the union's 95th convention in Detroit, August 17-21, voiced approval of the Unitypo policy, thereby backing up President Woodruff Randolph and his administration. Opposition delegates charged that the policy was wasteful and ineffective but were voted down 3 to 1.

The union-financed corporation publishes daily newspapers with a combined circulation of about 200,000 in ten cities in the United States and in Hamilton, Ont., where the local union has been on strike for more than seven years.

Altogether the union has spent \$4,200,000 in setting up newspaper plants where printers are on strike. Despite the opposition group, the report of the convention's defence committee urged and won support for continuance, and if necessary enlargement, of the program.

The many friends of Brother Phil Cutler will be happy to know that he recently graduated in law. Phil, who is 34 years of age, is one of the first trade union organizers to obtain the law degree. In doing so, he is one of the few students ever to succeed in taking two university degrees simultaneously. He was accepted as a law student at the University of Montreal in 1948, with the condition that he obtain the necessary Bachelor of Arts degree before writing his final law examinations. To meet this condition, Brother Cutler obtained his B.A. degree extra-murally from the University of Ottawa while attending law lectures at the University of Montreal.

Leaving school at the age of 15, Phil became an apprentice in the plumbing and steamfitting trade. At 18 he became a journeyman and at 19 he was elected Secretary of his local union.

During the past thirteen years Phil participated in trade union organizing campaigns in many parts of Canada. He was in 1942 a full-time organizer for the American Federation of Labor and subsequently was on the payroll of The Trades and Labor Congress of

Canada in the same capacity. During these years he spearheaded a drive to organize the Quebec workers, travelled widely in many Canadian provinces, particularly in the



East, and served two terms as Vice-President of the Quebec Federation of Labor.

Phil's interest in law stemmed from the need to meet many situations brought about by the increasing number of laws affecting

trade unions and the rights of workers and it was with the encouragement of President Percy R. Bengough of The Trades and Labor Congress of Canada that he decided to pursue his studies, despite the fact that he was forced to relinquish his position as a trade union organizer and remain in Montreal. He accepted a position as Labor Administrator of the Parity Committee of The Trucking Industry for the Island of Montreal and during his period of studies he also acted as technical adviser to the Montreal locals of the Bakery and Confectionery Workers' International Union and the Cement, Lime and Gypsum Workers' International Union.

Phil's host of friends throughout the length and breadth of Canada will be happy to know that he has with admirable tenacity reached the goal he set for himself some years ago, and the best wishes of his many friends both inside and outside the labor movement go with him in his new field of endeavour.

"It looks like rain."
"Not here in California."
"Look at those clouds up there."
"They don't mean a thing. They are just empties coming back from Florida."



HUNTER'S REWARD

Home again, with memories of misty horizons . . . of the sudden whir of wings as your pulse quickens . . . of hits and misses. And now—light up a Sportsman. Right away, you are rewarded with that feeling of deep contentment which is the gift of this finer, milder cigarette. The mellow, flavourful Virginia tobaccos in Sportsman are *guaranteed pure*. The ALLWEATHER Waterproof Paper cannot stick to your lips. It all adds up to superlative smoking enjoyment . . . the kind sportsmen aim at—and always get—with their favourite cigarette. Try a pack of Sportsman—to-day.



Sportsman

Virginia Cigarettes

Rolled with 'ALL-WEATHER' Waterproof Paper

EDUCATION VITAL TO MEMBERS AND OFFICERS

The very basis of our labor movement rests in the participation by the membership in the setting of policies, determining courses of action and the carrying out of objectives and the need for this participation is greater now than ever before. It is imperative, therefore, to encourage members to take part in union meetings, elections of officers and decisions of the trade union, not only as the soundest means of gaining new and better social and economic conditions for themselves and preserving those which have been won in previous struggles but also of maintaining democracy in trade unions.

Participation in trade unions affairs by a greater number of the members is not easily achieved. There is undeniable apathy among the members of our unions. To a certain extent, this apathy and even indifference may be attributed to the improved economic and social conditions and the better standard of living that have been won largely through union action.

Another factor also to be considered, is the increasing size of our unions. The individual member may feel that his personal participation is not essential; that his voice or his vote among hundreds of others will not matter much and that his responsibility ends with the payment of his monthly dues. This attitude is dangerous, for in the end it will surely destroy democracy in trade unions and inevitably bring into power opportunists or subversive elements who would pervert the just aims of the trade union movement to personal gain or self-aggrandizement.

There must be an awareness brought to the people who make up our unions of the need for their support and active participation in trade unions affairs. They must be taught that they have the responsibility and the duty of attending union meetings and share in the decisions which affect them and their fellow workers.

The members of the trade unions have the duty of delegating authority to those of their fellow members who are capable of carrying out their trust. Officers elected by the membership must have among other things: a sound knowledge of the social and economic factors which militated the formation of trade unions; to represent the members competently during contract negotiations they must possess reliable information on the competitive position of the employer and the ability of the industry to pay higher wages or grant better working conditions or social security; they must have more than a working knowledge of labor legislation; and finally they must possess the courage and integrity to recommend to the membership a change in the course of action or the implementation of a new policy without regard for popularity or the desire for self-perpetuation in office.

How can we achieve, first, active participation of the membership in the affairs of the trade union and, secondly, competent officers, well-trained to meet today's complex problems? There is only one way — education. The labor movement must resolve itself to the task of educating the great masses in their duties and responsibilities and provide adequate training for local union officers and more advanced courses for full-time business agents and organizers.

Considerable efforts have been made in this direction by the Thomas More Institute and the Workers Education Institute but this is not sufficient. Every union must take an active interest in the education of its officers and members and our trades councils and federations must co-ordinate all efforts to provide educational facilities for all their affiliated unions.

The labor movement must find within itself the will and the means to provide this education if we are to continue to justify our existence as a democratic trade union movement and to build for the future with the confidence and faith that the policies and objectives carried out, are the will of the majority and in the interests of all the members.



Despite the serious aspect of the discussions during the week-end conference at Val David, some of the delegates found it possible to entertain their friends with a pot-pourri of popular songs on the occasion of a surprise birthday party for Mrs. Bernard Shane. The Quintette is composed of Dave Goodman, J. J. Spector, Roger Provost, Claude Jodoin and Robert Levesque.

New Assistant Deputy Minister

Dr. George V. Haythorne, Director, Economics and Research Branch, Department of Labour, has been promoted to an Assistant Deputy Minister of the Department, it was announced recently by Hon. Milton F. Gregg, Minister of Labour. Mr. M. M. Maclean, Director, Industrial Relations Branch, is the Senior Assistant Deputy Minister.

Born in Edmonton, Alberta, in 1909, Dr. Haythorne is a graduate of the University of Alberta where he received his B.A. and M.A. degrees. He continued his studies in research and economics on a fellowship at McGill University and on a scholarship in Geneva, and also studied at Harvard University.

The new Assistant Deputy Minister was called to Ottawa to join the National Selective Service in 1942 and became Associate Director of that body in 1943. In 1947, Dr. Haythorne, on leave of absence from the Department of Labour, continued his post-graduate studies on a fellowship at Harvard where he received his Ph.D. in economics in 1949. He was appointed Director of the Economics and Research Branch in 1948.

Dr. Haythorne was Chairman of the ILO Committee of Experts on Productivity, Geneva, 1952, and was a government delegate to the International Labour Conference in Geneva in June this year.

Furness, Withy & Co. Limited

FURNESS HOUSE

STEAMSHIP OWNERS & AGENTS



315 St. Sacrament Street

Montreal

COMPLIMENTS

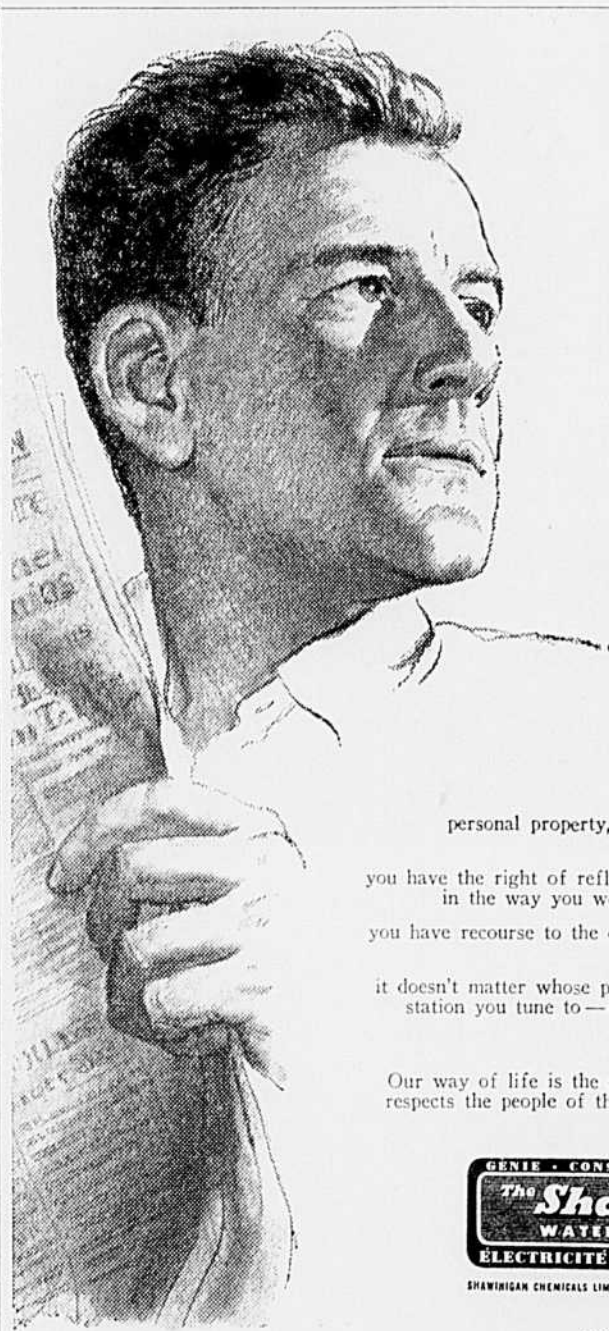
of

INTER CITY BAKING CO., LTD.

1005 de Bullion

Harbour 9191

Encourageons nos annonceurs



Whose picture hangs on your wall?

In this land of freedom it doesn't really matter whose picture hangs on your wall. But it might matter if you lived in some other part of the world. Here in Canada we enjoy a degree of freedom unsurpassed anywhere in the world. That's a big statement, but look at the record:

As a Canadian

you work for *yourself* in everything you do no matter who supplies the tools...

your future is yours to shape however you choose, however you can...

you can move without restraint — from place to place, job to job...

you can indulge in open discussion and argument — at home, club, work, or in your government's chambers...

you can work hard and acquire personal property, that's also your privilege. No one tells you what or how much to aim for...

you have the right of reflection — in what you buy, wear, do or read; in the way you worship, in the way you rear your children...

you have recourse to the courts of law, you have the right of dispute, the right to be heard — on any question...

it doesn't matter whose picture you hang on your wall, or what radio station you tune to — only one thing matters if you're a Canadian, and that is that nothing you do purposely violates the freedom of a fellow Canadian.

Our way of life is the democratic way, a way which, above all else, respects the people of the land, and the free opinion of these people.



compagnies filiales et associées